

STAGES 108 H : LES RAISONS DU REFUS

Le Ministère veut utiliser des étudiants qui préparent les concours comme moyens d'enseignement ou d'éducation. En d'autres termes, l'étudiant - qui n'est pas encore admis - prend la classe d'un enseignant en responsabilité complète et se charge de l'enseignement pendant 108h soit 6 semaines entières. Pour les CPE, il s'agit ni plus ni moins que de prendre en charge une vie scolaire.

C'est une aberration !

- > De faire des économies sur le dos des étudiants en les utilisant comme moyens de remplacement d'enseignants ou CPE titulaires !
- > De mettre devant des élèves, un(e) étudiant(e) qui n'a pas fini sa formation universitaire d'un point de vue disciplinaire et professionnelle,
- > De mettre devant des élèves un(e) étudiant(e) non reconnu(e) par l'institution comme compétent(e) en responsabilité professionnelle puisque non lauréat(e) du concours et encore moins titulaire,
- > De mettre devant des élèves un(e) étudiant(e) non formé(e) et non préparé(e) aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Cette situation va engendrer une très grande détresse professionnelle qui entraînera de nombreux échecs.

**Les stages ne peuvent être organisés dans ces conditions !
Leur principal objectif doit être la formation et non le remplacement
d'enseignants ou de CPE.**

C'est honteux !

- > D'utiliser les difficultés financières des étudiants pour pallier les conséquences des choix politiques désastreux en matière de recrutements.
- > De désavantager les étudiants qui pour des raisons financières devront accepter de tels stages, ce qui les empêchera de se consacrer à la préparation au concours.

Ce que le SNES revendique

- Le retrait de cette circulaire.
- La mise en place de réels stages d'observation en M1 et pratique accompagnée en M2.
- Des aides sociales suffisantes pour les étudiants préparant le concours.
- L'arrêt des suppressions de postes massives et un plan pluriannuel de recrutements.

**Ensemble, refusons la mise en place de stages qui placent
les étudiants en situation de pleine responsabilité.**